Partie 1 : L'école, ses finalités

Chapitre 2 : Statut de l'enfance et développement de la personne

1. Différents points de vue sur l'enfance

1.1 Point de vue de la Convention des droits de l'Enfant : un enfant, sujet de droit et citoyen dès la naissance

- Adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.
- **Ratifiée par la France le 7 juillet 1990** : détermine les politiques de l'enfance de la France.
- Il y a un paradoxe : si l'enfant est un sujet de droit alors il est une personne juridique titulaire de droits et corrélativement d'obligations. Or l'enfant est juridiquement mineur.
- Les droits se divisent en 2 grandes catégories :
  - **Les créances** : ce sont des droits qui donnent au sujet des pouvoirs d'exiger une prestation, d'un autre ou de la société. La Convention donne à l'enfant des droits-créance envers ses tuteurs et envers l'Etat : droit à la vie, à l'identité, à la sûreté, à la protection, à la santé, à l'éducation. Ces droits-créances de l'enfant définissent en fait des devoirs des tuteurs ou de l'Etat envers l'enfant.
  - **Les libertés** : ce sont des droits qui donnent au sujet des pouvoirs sur soi-même, des pouvoirs de se déterminer soi-même. Pouvoirs de choix, c'est-à-dire de libre option et de libre action. Les libertés impliquent la réciprocité (obligation de respecter la liberté des autres) et la responsabilité.

    La convention donne aux enfants toutes les grandes libertés du citoyen : liberté d'opinion et d'expression, de pensée, de conscience et de religion, d'association et de réunion, d'accès à l'information, droit au respect de la vie privée.

    La contradiction porte sur l'attribution à un mineur de ces libertés qui associent droits et devoirs.

1.2 Opposition entre un point de vue républicain et un point de vue révolutionnaire

Point de vue républicain : l'enfance comme temps d'éducation de la raison.
Point de vue révolutionnaire : l'enfance comme aliénation dont il faut libérer les enfants.

Finkielkraut et Comte-Sponville *Républicain*	**Foucambert** *Révolutionnaire*
L'enfance est l'humanité en puissance, en devenir.	**L'enfant c'est l'homme avec toutes ses compétences en acte, au présent.**
- L'humanité est définie par ce qui est le plus spécifique de l'homme : la raison, l'accès à l'universel et au vrai.	- L'homme est un être social, il a l'exercice des responsabilités.
- Chez l'enfant, l'humanité est en devenir.	- L'enfant est posé comme membre actuel du corps social (et non comme un membre en préparation), capable d'exercer des responsabilités.
- L'enfance est le temps nécessaire pour faire de l'enfant un homme. L'enfance est un fait réel, un âge de la vie, reconnu par le droit et encadré juridiquement.	- Ce qu'on appelle « enfance » est un processus d'aliénation et d'enfermement de l'enfant par les adultes dans des dispositifs institutionnels : l'école et la famille.
L'éducation forme l'homme c'est-à-dire donne forme à ce qui existe en puissance chez l'enfant. Il y faut des éducateurs.	**L'enfant se développe en exerçant ce qu'il est déjà. Il faut un environnement et un statut qui le lui permettent.**

- L'éducation est une relation dissymétrique entre un adulte et un enfant.	- La libération de l'enfant passe par la critique des institutions éducatives. Abolir la dissymétrie du système éducatif.
- Cette dissymétrie est juridiquement définie et encadrée : notion d'irresponsabilité civile et pénale + institution de l'autorité parentale.	- La critique des institutions permet de dégager en négatif les valeurs de référence : faire, travailler, être responsable de sa vie, exercer des responsabilités sociales.
- Elle suppose que soit posée et assumée la différence des générations : l'enfant doit honneur et respect à ses parents.	- Dès lors que l'institution n'est plus reconnue comme légitime, l'autorité n'apparaît plus que comme le masque idéologique mensonger d'un pouvoir sans légitimité exercé sur l'enfant.
- Cette dissymétrie suppose que l'autorité simplement juridique soit renvoyée à son fondement moral : l'enfant reconnaît une autorité à l'éducateur dès lors qu'il peut penser que cet éducateur ne lui impose pas arbitrairement sa volonté mais obéit à quelque chose de plus grand que lui, quelque chose qui fait loi pour lui.	- Respecter l'enfant passe par la fin de la dissymétrie dans le rapport éducatif, et la promotion de tous au rang de « partenaires également mais différemment impliqués ».
- Le principe de respect de l'enfant consiste à ne pas le faire ployer sous des responsabilités qui dépassent ses capacités d'élaboration psychique.	- Si ce statut de l'enfant est la condition de son développement c'est que le développement est pensé comme un fonctionnement non comme une formation.
La société doit protection à l'enfant.	**La société doit cesser de donner à l'enfant un « statut protégé et confortable ».**
- La société doit protection à l'enfant notamment contre les manipulations intéressées qui flatteraient en lui une liberté qu'il n'a pas encore, faute d'éducation de la raison et d'exercice de jugement critique.	- Protéger c'est toujours surprotéger, c'est empêcher que la vie soit vécue dans toutes ses dimensions, ce qui est la condition d'un développement équilibré.
- L'école émancipe : elle offre à l'enfant un espace de pensée où il s'instruit et apprend à peser la validité des énoncés.	- L'école doit transformer les rapports sociaux en laissant libre jeu aux risques que cela implique.
- L'école protège : obligation scolaire et gratuité.	
CONCLUSION : L'enfance n'est pas tout. **Le culte de l'enfance risque de conduire les adultes à renoncer à leur devoir de transmission et à charger l'enfant de s'autogérer. Il démet les adultes de leur responsabilité envers les enfants.**	**CONCLUSION : l'enfance libérée a une valeur exemplaire.** **Elle représente l'idéal du fonctionnement socio-économique, ce vers quoi nous devons tendre : une vie sociale sans différences, ni de hiérarchie, ni de générations.**

1.3 Citoyenneté et droits politiques

L'enfance n'est pas le temps des responsabilités politiques. D'une certaine façon, l'enfant c'est celui qui ne peut pas donner sa voix.

2. L'enfance st-elle un état simplement lié à l'âge ?

2.1 L'enfance : non pas un âge, mais des âges

Etymologie :

L'enfant c'est celui qui ne parle pas (latin *: infans*) concerne la période avant 4 ans.

Caractéristique biologique de l'enfance :

Les âges de l'enfance :

- La « première enfance » : période de croissance rapide de 0 à 4 ans environ.
- La « seconde enfance » : période de croissance lente.
- L'adolescence qui englobe 3 périodes : prépuberté, puberté et postpuberté.

Le développement psychologique :

- **La notion de stade** : elle rend compte des ruptures qualitatives qui rythment la continuité du développement et permettent d'identifier des âges, définis par des états provisoires d'organisation. Selon les théories, le découpage de l'enfance en périodes porte sur des aspects différents :
  - ***PIAGET*** : l'intelligence et sa différenciation à partir des schèmes d'action.
  - ***WALLON*** : la personnalité dans les interactions entre el biologique, le social, l'affectif et le cognitif.
  - ***FREUD*** : la personnalité dans la dimension de la libido.
  - ***VYGOTSKY*** : la pensée, sous l'effet conjoint du langage et des interactions sociales.

Modalités du fonctionnement de l'intelligence aux 4 stades du développement selon Piaget.

1. Stade de l'intelligence sensori-motrice (0-2 ans) : **le tout-petit lie entre elles les données de son expérience présente de façon perceptive et motrice**. Cette intelligence n'est pas encore représentative : l'enfant ne peut pas se rendre présent par la pensée un objet absent.

2. Le stade pré-opératoire : (l'âge de l'école maternelle) se caractérise par **l'émergence de la représentation**, sous le double mode des images mentales (les symboles) et du langage (les signes), à travers les grands domaines d'activité que sont **l'imitation et le jeu**. Grâce à la représentation, les données de l'existence sont nommées, évoquées en leur absence.
L'enfant progresse vers le concept : il se sert de ce qu'il sait de un, quelques ou tous pour organiser ses connaissances.
Il progresse dans la logicisation des relations entre données de l'expérience (ex : y a-t-il plus, moins ou autant d'eau lorsqu'on transvase d'un récipient à un autre ?, etc.)

3. Le stade des opérations concrètes : **action mentale**.
Consiste à faire en pensée sans avoir besoin de toucher, voir, manipuler des objets.
Les opérations concrètes sont des **opérations purement logiques**.

4. Au stade des opérations formelles, l'activité intelligente porte sur ces objets particuliers que sont les **énoncés, les propositions**.

- **Le concept d'égocentrisme** : le jeune enfant est dépendant de son point de vu propre si bien qu'il ne pourrait entrer dans une relation sociale de coopération qu'à partir de 7 ans. (PIAGET)

2.2 L'enfance, un état indépendant de l'âge

- Persistance chez l'adulte de comportements « infantiles ».
- Présence en nous de l'enfance :
  - Comme ce qui informe nos comportements actuels (cf. psychanalyse).
  - Comme ce à quoi on peut se ressourcer.

2.3 L'enfance, un état lié à des représentations

- Représentations historiques, sociales et anthropologiques : liées aux cultures et aux conditions de vie, elles façonnent la condition familiale et sociale de l'enfant.
- Représentations morales et philosophiques : instruisent historiquement les choix éducatifs, politiques et familiaux.

3. Comment l'école doit-elle considérer els enfants ?

Comme des élèves :
C'est-à-dire comme **des enfants ayant un statut dans une institution publique d'éducation** :
- où ils remplissent une obligation sociale, un travail d'apprentissage socialement nécessaire, sur la base de programmes nationaux.
- où la république leur assure une égalité de droits.
- qui, en les mettant en situation d'apprentissage, contribue à leur développement et à leur formation, les élève.

Dans les I.O. on retrouve une idéologie développementaliste à l'école maternelle et elles explicitent ce que c'est de **devenir écolier** :
- Développer des attitudes d'adaptation au milieu scolaire et à ses contraintes.
- S'engager dans les différentes formes d'activités imposées par l'école.
- Expérimenter les « instruments du travail intellectuel » (questionnement, observation, catégorisation…) et les attitudes faces aux apprentissages.
- S'installer dans une dynamique d'apprentissage.

L'orientation est de donner une tournure ludique aux activités.
En revanche le **terme élève est utilisé systématiquement pour les cycles 2 et 3 ! Le terme enfant étant réservé au cycle 1**.

Comme de futurs citoyens :
L'école doit mettre en place des comportements civiques, démocratiques et de civilité, mais à surtout à charge de former la raison et le jugement critique et de transmettre les connaissances relatives aux institutions, aux symboles républicains, aux droits et aux devoirs.

Comme des membres d'un groupe social restreint, qui font des apprentissages sociaux et exercent des responsabilités encadrées.

Débat actuel : comment l'école devrait-elle considérer les enfants ?

- **Soit une approche individualisante des enfants** : reconnaître et respecter les particularités liées à leurs appartenances, cultures et religions d'origine. Mais cela remet en question les 2 principes républicains de l'égalité en droits de tous et de la laïcité.
- **Soit une approche socialisante** qui donnerait à l'école la charge prioritaire de produire une amélioration des comportements, de régler des conduites. Non par affirmation de la loi et d'une autorité mais par le détour de la négociation, c'est-à-dire modelage de comportements socialement attendus. Mais s'opposent ceux qui pensent que c'est par l'instruction que l'école doit remplir sa mission, laïque d'éducation.

Autres questions à se poser :
- **Quelle est la place de la protection des élèves au regard des missions de l'école ?**
- **Enfant et élève : que peut valoir cette double vie ?**